



## Section de l'Ardèche

Lettre d'infos n°42 (année 2019-2020)

Vendredi 5 juin 2020

[snu07@snuipp.fr](mailto:snu07@snuipp.fr) - 04.75.64.32.02

[07.snuipp.fr](http://07.snuipp.fr) – Adhérer au SNUipp-FSU

[Suivez-nous sur Facebook](#)

[Retrouvez l'ensemble des lettres d'info de l'année sur notre site.](#)

A voir sur la [page Facebook du SNUipp-FSU Ardèche](#) :

→ Vidéo : le [ministre magicien](#)

→ Contradictions, incohérences, flous, désorientations



### Calendrier à venir

**Mardi 9 juin (17h30-19h30) :** [RIS projet de loi direction école](#)

**Jeudi 11 juin :** CAPD [classe exceptionnelle](#) et [hors-classe](#)

**Mercredi 17 juin (9h30-11h30) :** [RIS Mouvement](#)

**Jeudi 18 juin :** [Conseil de formation](#)

**Vendredi 26 juin (17h30-19h30) :** [RIS Mouvement titulaires départementaux](#)



### Mise à jour de la FAQ du ministère, nouvelle circulaire : quelles nouveautés ?

#### Les masques...

**En France, on n'a suffisamment de masques mais on a des idées !** La preuve, la FAQ du ministère prévoit qu'on peut désormais porter des masques artisanaux...mais attention, il faut qu'ils soient réalisés selon la norme AFNOR et si le directeur en doute, il peut demander son changement...Parce que les directeurs n'ont que ça à faire, de vérifier le mode de fabrication des masques !

**Le port du masque reste obligatoire mais on peut le retirer lorsqu'on fait cours à plus d'un mètre des élèves.**

La formation concernant la manipulation du masque explique qu'un masque retiré doit être jeté dans une poubelle fermée. Comment un enseignant peut respecter cette consigne si son masque est porté en alternance ? [En savoir plus](#)

**Le choix des familles sur la scolarisation de leur enfant est valable jusqu'à la fin de l'année scolaire**, le 4 juillet.

[Lire la circulaire](#) (paragraphe 2.2)

#### Garde d'enfant et distanciel : possibilité reconduite par le MEN

" Les personnels enseignants qui ne souhaitent pas confier leurs enfants à la crèche ou à l'école alors qu'ils en ont la possibilité et qui attestent sur l'honneur ne disposer d'aucune solution de garde alternative seront mobilisés, prioritairement et sous réserve des nécessités du service, par leur responsable hiérarchique pour la continuité pédagogique à distance ». Le dispositif valable jusqu'au 31 mai est prolongé jusqu'en fin d'année. [Voir le modèle de mail à l'IEN.](#)

**Utilisation des locaux sportifs possible** en respectant une distanciation de 2 m (hors sports collectifs et de combat)

**Levée de l'interdiction de rassemblement de plus de 10 personnes** pour une réunion de travail. [En savoir plus](#)







### Réunion d'information syndicale

Le SNUipp-FSU est contraint d'organiser des [réunions d'infos syndicale à distance](#). Chaque réunion est axée sur un point en particulier. Les collègues désirant y participer doivent s'inscrire en précisant la date de la RIS choisie par mail à [snu07@snuipp.fr](mailto:snu07@snuipp.fr). Ils recevront un lien de connexion à une salle de réunion.



Date	Heure	Thème
------	-------	-------

Mardi 9 juin <a href="#">Inscription</a> avant mardi 9 juin 12h	17h30 à 19h30	Projet de loi pour la direction d'école	
Mercredi 17 juin <a href="#">Inscription</a> avant mercredi 16 juin 18h	9h30 à 11h30	Mouvement analyse et perspectives	
Vendredi 26 juin <a href="#">Inscription</a> avant vendredi 26 juin 12h <b>priorité aux PES</b>	7h30 à 19h30	Titulaire départemental : comment postuler ?	
<b>Enquête départementale formation continue</b>			
<p><b>Enfin une enquête qui va nous servir à quelque chose !</b> Parce que le Plan Départemental de Formation continue ne peut se constituer sur la seule base des remontées d'IEN et des priorités nationales, pour ne pas se faire confisquer le peu de formation que nous avons, pour faire la transparence sur nos besoins, la section départementale appelle à <a href="#">remplir cette enquête</a> surtout la partie remontée des besoins..</p>			
<b>Mouvement : encore 3 jours pour vérifier son barème</b>			
<p>Pour le vérifier, aller sur le <a href="#">PIA</a>-&gt; <a href="#">iprof</a>-&gt;les services-&gt; <a href="#">SIAM</a>-&gt;phase intradépartementale: sur le menu de gauche, cliquer sur <a href="#">accusé de réception</a>. En cas d'erreur : remplir une <a href="#">fiche de contrôle syndical</a> et faire un mail à <a href="mailto:ce.dsden07-mouvement@ac-grenoble.fr">ce.dsden07-mouvement@ac-grenoble.fr</a> (avec copie au <a href="mailto:snu07@snuipp.fr">snu07@snuipp.fr</a>). Les délégués du personnel du SNUipp-FSU s'assureront que tous les barèmes erronés portés à leur connaissance soient rectifiés. Résultats du mouvement prévus le 12 juin.</p>			
<b>Plus jamais ça !</b>			
<p>20 organisations, dont la FSU, ont élaboré 34 mesures pour reconstruire le monde de l'après crise pour répondre ensemble aux enjeux sanitaires, sociaux, économiques et écologiques en posant les jalons d'un nouveau projet de société. <a href="#">Voir les mesures</a></p>			
<b>Nos libertés ne sont pas négociables !</b>			
<p><b>Stop au tout sécuritaire, au tout répressif !</b> Alors que la population a consenti de façon responsable à une restriction de ses libertés, en particulier à travers le confinement, le gouvernement a poursuivi et poursuit toujours une politique répressive et liberticide ! Attaques contre les droits syndicaux, non-respect de la liberté de manifester, fichage généralisé en perspective, mises à pied de fonctionnaires, repressions policières, menaces sur le droit de grève,... Le gouvernement continue de suivre sa ligne autoritariste ! <a href="#">Nous disons NON !</a></p>			
<b>Vous avez besoin du SNUipp-FSU ? Le SNUipp-FSU a besoin de vous !</b>			
<p>Alors <a href="#">syndiquez-vous</a>, resyndiquez-vous au SNUipp-FSU qui est totalement indépendant et ne vit que des cotisations de ses adhérents. Le paiement de la cotisation donne droit à 66% de crédit d'impôts. <a href="#">Rejoindre le SNUipp-FSU Ardèche</a> à l'aide de la <a href="#">fiche de syndicalisation remplissable en ligne</a></p>			